

Voile : 25 ans après Creil, Jean-Charles Jauffret devient un nouvel Ernest Chénier...



Le voile islamise nos villes avec l'assentiment de nos élus ; les niqabs, bien qu'interdits, se multiplient ; de plus en plus de fillettes sont voilées ; même leurs poupées le sont ! Le voile est devenu la marque de fabrique de la tolérance française, au point de recevoir l'adhésion de ceux qui ont mission de faire respecter la laïcité sur notre sol (1).

Souvenons-nous ! En septembre 1989, trois jeunes musulmanes se présentent voilées au collège Gabriel-Havez, de Creil, dans l'Oise. Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, décide de ne pas décider (2), et s'en remet au Conseil d'État. Le 27 novembre 1989, l'avis tombe : le voile « *n'est pas, par lui-même, incompatible avec la laïcité* », à condition qu'il ne soit pas « *ostentatoire et revendicatif* ».

Tel est le « *Munich de l'école républicaine* », dénoncé à juste titre par des personnalités aussi différentes qu'Alain Finkielkraut, Elisabeth Badinter et Régis Debray !

En effet, comment se fait-il que ni Lionel Jospin, ni le Conseil d'Etat n'aient compris la dimension stratégique (3) du voile ? Une musulmane tête nue serait-elle moins musulmane pour autant ? De même, comment se fait-il que, 14 ans plus tard, les membres de la commission Stasi n'aient pas été plus éclairés, eux qui n'ont pas cru bon d'interdire le voile à l'université, alors qu'ils le pouvaient ? Une université où toutes les étudiantes seraient voilées serait-elle encore l'université ? L'université ne repose-t-elle pas sur l'universel ? Le voile en serait-il désormais le symbole ?

Dans l'affaire survenue le 29 septembre 2014 à l'*Institut d'Etudes Politiques (IEP)* d'Aix-en Provence, c'est Jean-Charles Jauffret (4) qui a raison, comme avait raison Ernest Chénier lors de l'affaire de Creil, en excluant les trois collégiennes voilées. Quel était au demeurant le devoir de ce Principal de collège sinon de protéger son établissement contre « *l'extériorisation excessive de toute appartenance religieuse ou culturelle* » ? N'est-ce pas en cela que consiste la laïcité ?

C'est pourtant lui qui a été remercié, comme pourrait très bien l'être aujourd'hui Jean-Charles Jauffret !

Car les officiels n'ont toujours rien compris au voile ! Pire : ils pensent être exemplaires en l'acceptant aussi bien dans l'espace public qu'à l'université, comme si le voile ne présentait pas, désormais, un réel danger. Savent-ils que dans les villes à forte concentration musulmane, ce sont les femmes non voilées qui sont montrées du doigt ? Savent-ils que parce qu'elles ne sont pas voilées, certaines d'entre elles essuient des insultes et même des coups ?

Quand donc nos officiels auront-ils des yeux pour voir et des oreilles pour entendre ? Quand donc cesseront-ils de rabâcher, malgré les innombrables démentis du réel, que « *la diversité permet le dialogue et l'ouverture à l'autre* » ? Quand donc saisiront-ils l'importance vitale du courage politique ? Quand

donc défendront-ils les Chénier et autre Jauffret, c'est-à-dire ceux qui défendent au présent l'avenir la France ?

Maurice Vidal

1. N'en déplaise à quiconque, le voile viole la neutralité religieuse inhérente à l'espace public.
2. En politique, les Ponce Pilate sont légion !
3. Stratégique : adj. (grec stratêgikos, de stratos, « armée », et agein « conduire »). Relatif à l'art de la guerre (*Petit Robert*).
4. Jean-Charles Jauffret, professeur agrégé d'histoire, a dit dans un de ses cours à une étudiante voilée qu'elle était un « cheval de Troie du salafisme », déclenchant aussitôt une formidable levée de boucliers contre lui !